

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Dossier concernant l'autorisation
accordée au Sr Vanden Broeck
Membre du Comité, de se rendre à
Dublin comme Agent du Comité
Belge, à l'Exposition de 1851.

N^o (430) = 440
cf. register.

NUMÉRO D'ORDRE.	DATE DE LA PIÈCE.	ANALYSE.

430 Le Sr Vanden Broeck - Exposition de Dublin.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

5 DIVISION

INDICATEUR { GÉNÉRAL N°
SPÉCIAL N° 5577.

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division, ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

ANNÉE

SOMMAIRE.

Autorisation accordée au Sieur Sanden Broeck de se rendre à Dublin, comme agent du Comité belge à l'Exposition de cette ville.

Bruxelles, le 23 avril 1853.



Messieurs,

Le Comité belge pour l'Exposition qui doit avoir lieu incessamment à Dublin, désire que le Sieur Sanden Broeck, mouleur au Musée royal, soit désigné comme agent, à titre temporaire, chargé de placer les objets d'art qui seront envoyés par nos artistes à cette exhibition.

L'absence du Sieur Sanden Broeck devrait durer environ deux mois.

Si,

A la Commission administrative du Musée royal de peinture & de sculpture.

Si, comme je le pense, Mes-
sieurs, vous ne voyez aucun incon-
vénient grave à cette absence,
je vous prie d'informer le Sieur
Sander Brock qu'il est mis
à la disposition du Comité cité
plus haut et que le congé
nécessaire lui est accordé
à cet effet.

Aguez, Messieurs, l'assurance
de ma considération très-distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
J. J. J.